Le recensement de la population de 2014 a dénombré 96 700 logements en Nouvelle-Calédonie. Les résidences principales constituent 88 % du parc immobilier. Le reste est composé de logements vacants, de résidences secondaires et de logements occasionnels. Les résidences secondaires sont principalement situées dans les communes rurales de la province Sud et en tribu. Aux îles Loyauté, un logement sur cinq est une résidence secondaire. Les logements vacants (5 % des constructions) sont essentiellement disponibles dans l'agglomération du Grand Nouméa.

Depuis 1989, l'accroissement des logements (2,9 % par an) est beaucoup plus rapide que celui de la population (1,9 %).La taille des ménages diminue régulièrement et l'érosion des modes traditionnels de cohabitation se poursuit. Le parc immobilier est en forte expansion: un logement sur sept a été construit entre 2009 et 2014. Cette croissance concerne essentiellement la côte Ouest. Ainsi, quatre communes (Dumbéa, Païta, Koné et Pouembout) concentrent à elles seules près de 40 % des nouvelles habitations. Plus de la moitié des logements neufs sont destinés au marché locatif, 30 % relèvent du secteur privé et 21 % sont financés par les opérateurs de l'habitat social.

En 2014, neuf résidences principales sur dix sont construites en béton ou en bois. En milieu tribal, les matériaux végétaux, la chaux ou le torchis ont été progressivement abandonnés. Les cases mélanésiennes constituaient près d'un quart des résidences principales en 1989. Elles ont disparu presque partout, sauf aux îles Loyauté et au nord de la côte Est.

Les appartements représentent 33 % des résidences principales en 2014 contre 23 % en 1989. Nouméa concentre quatre cinquièmes des appartements de Nouvelle-Calédonie. Ainsi, trois ménages nouméens sur cinq vivent désormais en appartement. L'habitat collectif s'étend aussi dans l'agglomération du Grand Nouméa. En 2014, il représente 30 % des résidences principales à Dumbéa et 15 % au Mont-Dore.

Environ 1 200 ménages et 4 200 habitants permanents sont recensés en 2014 dans une cinquantaine de squats du Grand Nouméa. Ces zones d'habitat spontané sont de tailles très variables, allant de quelques individus à plusieurs centaines. Les programmes de construction d'habitat social ont contribué à stabiliser puis réduire les "cabanes". Le nombre de personnes vivant en squat a reculé de 30 % en dix ans. En 2014, un Dumbéen sur vingt et un Nouméen sur quarante vivent toujours en squat.

- Recensement de la population. Voir 4.1.
- ▶ Logement. Au sens du recensement de la population, le logement se définit comme un local utilisé pour l'habitation, séparé et indépendant. A ce titre, sont également concernés dans cette rubrique les habitations précaires et les bateaux.

Les logements sont répartis en quatre catégories, en référence à leur utilisation :

- résidence principale: logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.
- logement vacant : logement inoccupé proposé à la vente, à la location, ou en passe de l'être ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; en attente de règlement de succession ; gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...) ; conservé par un propriétaire pour un usage futur au profit d'un employé, de parents, d'amis ; non habité par suite du départ de l'occupant dans une communauté (maison de retraite...).
- résidence secondaire : logement utilisé pour les weekends, les loisirs ou les vacances.
- logement occasionnel: logement ou pièce indépendante utilisée occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille).
- ▶ Squats. Habitat précaire et spontané du Grand Nouméa, situé sur un terrain privé ou public pour lequel les occupants sont sans droit ni titre. Les squats correspondent à ce que l'on appelle communément les cabanes.
- ▶ Habitat social. Voir 6.4 et 6.5.

**SOURCE** [1] INSEE-ISEE, Recensements de la population de la Nouvelle-Calédonie.

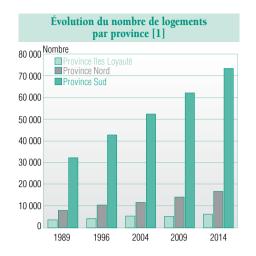
### **VOIR AUSSI**

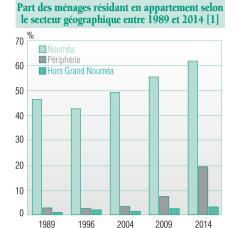
ISEE, Recensement de la population : www.isee.nc

## 50

# ISEE-TEC édition 2016

# **6.1 PARC DE LOGEMENTS**

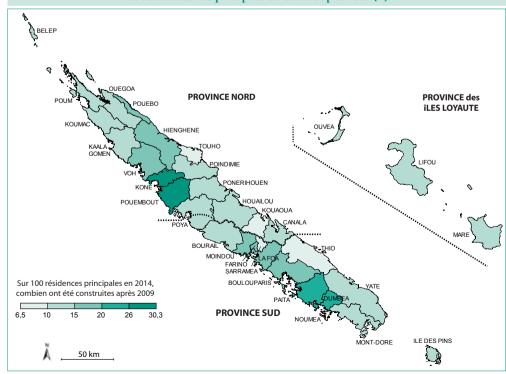




### Résidences principales selon le type de construction par année [1] 1989 1996 2004 2009 2014 53 824 20 383 31 506 41 998 48 301 Maison Appartement 9 038 10 640 15 167 20 147 27 933 Case mélanésienne 9 554 6725 4 270 1 449 940 Construction provisoire 1 076 2 352 2 3 7 4 2 028 Autre 215 274 192 366 338 Ensemble 40 266 51 497 64 345 72 637 85 063

Unité : nombre

## Part des résidences principales construites après 2009 [1]



En 2014, 60 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale. Ce taux doit être nuancé par le caractère collectif de la propriété kanak sur les terres coutumières où le taux de propriétaires atteint 92 %. Hors tribu, la proportion de ménages propriétaires s'établit à 52 %. C'est un ratio sensiblement inférieur à la France métropolitaine (58 %). C'est à Nouméa qu'il est le plus bas (43 %). Il est nettement supérieur dans les communes périphériques (63 %) et en secteur rural (61 %). Le taux de propriété hors tribu a significativement progressé, de 45 % en 1989 à 54 % en 2009. Le léger fléchissement observé en 2014 est dû en grande partie à la forte progression récente du marché locatif. En effet, si plus de 4 000 ménages ont pu acquérir leur logement entre 2009 et 2014, l'offre de locations s'est accrue quant à elle de 6 500 unités sur la même période.

Les projets d'acquisition se concrétisent surtout en couple, quel que soit l'âge : 56 % des ménages en couple sont propriétaires contre 43 % des familles monoparentales ou des ménages seuls. L'accès à la propriété est aussi clairement influé par le niveau de vie. En 2014, 52 % des ménages cadres sont propriétaires contre 39 % des employés et 36 % lorsque le chef de ménage est sans activité professionnelle. Plus de 70 % des seniors de 60 ans et plus possèdent leur habitation. Sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie hors tribu, 41 % des ménages sont locataires de leur logement contre 37 % en 1989. La location concerne un ménage sur deux à Nouméa, un sur trois en zone péri-urbaine et un sur huit hors du Grand Nouméa. Le parc immobilier mis en location héberge plus de 29 000 fovers. Le secteur privé est dominant et loge 18 000 familles. Le parc social (SIC, FSH, SEM AGGLO...) complète l'offre locative et loge 11 500 ménages en 2014. La proportion de l'habitat social est très variable selon les communes ou les quartiers. La part du parc social atteint 26 % à Dumbéa, 20 % à Nouméa, 15 % à Pouembout, 12 % à Koné, 9 % au Mont-Dore et 5 % à Païta. Deux tiers des ménages du secteur social sont d'origine océanienne ou appartiennent aux classes populaires (ouvriers, employés, chômeurs). La location privée se concentre principalement dans les quartiers aisés du sud et dans le centre-ville de Nouméa. La moitié de ces logements est occupée par des cadres, des professions intermédiaires ou des artisans. En 2014, 5 000 ménages déclarent être hébergés gratuitement, le plus souvent par leur famille ou leur employeur.

- Ménages (ordinaires). Voir 4.8.
- Résidence principale. Voir 6.1.
- Logement. Voir 6.1.
- Habitat social. Voir 6.4. et 6.5.

**SOURCE** [1] INSEE-ISEE, Recensements de la population de la Nouvelle-Calédonie.

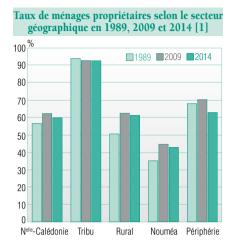
## VOIR AUSSI

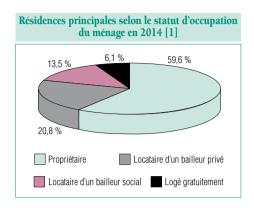
ISEE, Recensement de la population : www.isee.nc.

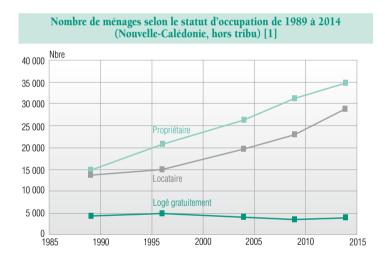
## 61

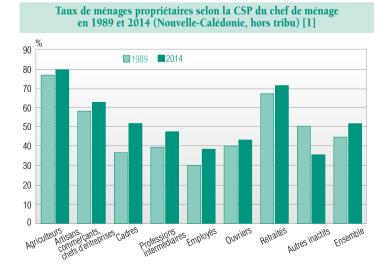
# ISEE-TEC édition 2016

# **6.2 STATUT D'OCCUPATION**









Le confort élémentaire des logements est déterminé par le raccordement au réseau général d'électricité, la présence d'eau courante, de WC et d'installation sanitaire (douche ou baignoire). Le logement ne dispose pas du confort élémentaire si un de ces éléments est absent. En 2014, c'est un ménage sur dix qui est considéré en situation d'inconfort sanitaire. La proportion de logements normalement équipés a sensiblement augmenté de 77 % en 1989 à 90 % en 2014. En province des îles Loyauté, ce taux a augmenté de 13 % à 56 %, de 42 % à 77 % en province Nord et de 93 % à 95 % en province Sud. Plus de la moitié (60 %) des logements insuffisamment équipés se situent en tribu et 12 % en squat. Néanmoins, le taux de confort des logements en tribu s'est considérablement amélioré en passant de 24 % en 1989 à 66 % en 2014. Désormais sept ménages sur huit y disposent de l'eau courante, contre deux sur trois en 1989. De plus, 87 % ont accès au réseau électrique, contre 45 % en 1989. Dans les squats, seul un foyer sur huit est relié au réseau électrique et un tiers des ménages n'a accès à l'eau que par un point collectif.

La suroccupation des logements diminue. En 2014, près de 7 000 logements situés hors tribu sont suroccupés, soit 10 % du parc mais 17 % de la population concernée. En 25 ans, la proportion de ménages vivant dans un logement suroccupé a diminué de moitié (22 % en 1989) en raison principalement de la diminution de la taille des ménages et de l'augmentation des familles monoparentales. Parallèlement, le nombre de pièces a légèrement augmenté passant de 3,4 à 3,5.

La suroccupation concerne plus souvent les appartements (13 % sont suroccupés) que les maisons (7 %). Elle affecte plus rarement les propriétaires (7 %) que les locataires (13 %). Elle concerne 6 % des ménages de moins de cinq personnes, 23 % des ménages de cinq personnes et 43 % au-delà. Les ménages modestes sont plus fréquemment en situation de suroccupation : 17 % des ménages employés ou ouvriers vivent dans la promiscuité contre 6 % des ménages cadres ou de professions intermédiaires. A contrario, la part des logements sous peuplés a considérablement progressé et la moitié des ménages calédoniens, au regard de leur taille, vivent dans de grands logements (contre un sur trois en 1989). Le profil de ces ménages est globalement opposé à ceux en situation de surpeuplement.

- Squats. Voir 6.1.
- Ménages. Voir 4.8.
- Suroccupation. La suroccupation des logements peut s'appréhender selon le nombre de pièces par personne, afin d'apprécier le degré d'intimité dont disposent les occupants. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport au seuil d'occupation considéré comme "normal". Ce seuil est déterminé selon des critères standards rapportés aux différentes structures familiales : schématiquement, on considère que jusqu'à trois personnes, chaque personne a besoin d'une pièce ; au-delà de la troisième personne, deux personnes n'ont besoin que d'une pièce.

En tribu, la suroccupation est délicate à estimer en raison du caractère particulier de la notion de pièces dans l'habitat kanak.

**SOURCE** [1] INSEE-ISEE, Recensements de la population de la Nouvelle-Calédonie.

VOIR AUSSI

ISEE, Recensement de la population : www.isee.nc

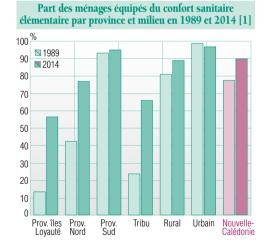
# 6.3 ÉLÉMENTS DE CONFORT

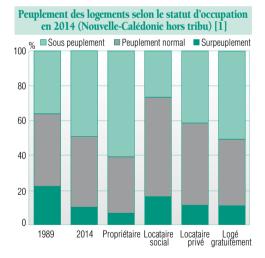
Caractéristiques des résidences principales par province en 2014 [1]								
	Province îles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Grand Nouméa	Nouvelle-Calédonie			
Résidences principales	4 711	14 258	66 094	59 586	85 063			
Surface du logement								
Moins de 40 m <sup>2</sup>	1 978	4 795	9 107	7 669	15 880			
De 40 à moins de 80 m <sup>2</sup>	1 581	4 161	23 108	21 155	28 850			
De 80 à moins de 120 m <sup>2</sup>	768	3 873	23 357	21 319	27 998			
De 120 à moins de 160 m <sup>2</sup>	228	898	6 150	5 556	7 276			
160 m² ou plus	156	531	4 372	3 887	5 059			
Nombre de pièces								
1	734	1 213	4 049	3 747	5 996			
2	896	2 217	10 469	9 629	13 582			
3	1 258	3 369	16 803	15 053	21 430			
4	980	4 037	21 159	19 146	26 176			
5	543	2 117	9 345	8 358	12 005			
6 et plus	300	1 305	4 269	3 653	5 874			
Nbre moyen de pièces	3,2	3,6	3,6	3,5	3,5			
Nbre moyen de personnes par pièces	1,2	1,0	0,8	0,8	0,9			

Unité : nombre

### Taux d'équipement des ménages par province en 1989 et 2014 [1] 1989 2014 Prov. îles Loyauté Prov. Nord Prov. Sud Prov. îles Loyauté Prov. Nord Prov. Sud Nele-Calédonie N<sup>elle</sup>-Calédonie Ménages possédant L'eau courante 32,5 83,9 97,9 79,7 91,0 97,2 96.7 95,2 Une connexion au réseau général électrique 45.0 55.8 94.2 83.2 94.4 89.7 95,4 22,5 64,6 96.9 85,0 84.7 92,8 99,0 97.1 Une baignoire ou douche 70,1 11,5 88,1 95,3 83,6 64.2 98,7 Des wc 29,1 Ayant le confort élémentaire 13,3 92,9 77,2 56,3 76,6 94,7 89,6

Unité: %





La politique publique du logement relève de la compétence des trois provinces, bien que l'Etat et la Nouvelle-Calédonie interviennent dans le cadre de son financement, comme pour les normes et la réglementation applicables. L'habitat social recouvre principalement deux types de prestations gérées par les opérateurs sociaux : l'offre locative sociale et l'aide à l'accession à la propriété. Il existe différentes catégories de logements sociaux, allant des logements très aidés destinés aux ménages aux revenus les plus modestes, à une offre intermédiaire pour des ménages ayant des revenus relativement plus élevés. Des logements adaptés à des publics spécifiques se développent également (étudiants, personnes en situation de handicap, etc.).

Trois opérateurs sont gestionnaires du parc locatif social : la SIC, le FSH via le FCH et la SEM AGGLO. Les deux premiers interviennent en province Sud et province Nord, tandis que le dernier est cantonné au Grand Nouméa. D'autres opérateurs aménagent eux des zones d'habitation et conduisent des programmes de construction (SECAL, TEASOA). Les trois principaux bailleurs sociaux gèrent au total un parc de 14 000 logements, dont 93 % sont situés dans le Grand Nouméa. Bien que la taille du parc locatif social ait plus que doublé depuis le début des années 2000, la Maison de l'Habitat, qui centralise les demandes de logement social, enregistre 6 500 demandes en 2015. Ces dernières concernent principalement des logements aidés ou très aidés, et pour plus de la moitié à Nouméa.

En 2004, les Etats généraux du logement social préconisaient notamment des mesures visant à améliorer la solvabilité des ménages. Depuis 2007, l'aide au logement permet aux personnes à revenus modestes d'accéder au parc de logements conventionnés. Le Grand Nouméa compte près de 14 000 logements conventionnés en 2015, dont 90 % dans le parc social. Le nombre de bénéficiaires de l'aide au logement a plus que doublé entre 2010 et 2015, pour un montant mensuel moyen de l'aide accordée de 37 000 ECFP en 2015. Les provinces peuvent en outre aider les propriétaires occupants à réhabiliter leur logement si ce dernier est vétuste. Quant à l'accession à la propriété des catégories de revenus intermédiaires, elle est facilitée par le prêt à taux zéro, ainsi que par des dispositions fiscales favorables aux primoaccédants.

La tenue des Etat généraux de l'habitat en 2016 devrait permettre de définir les orientations des politiques publiques du logement pour les années à venir.

- Financement du logement. Voir 6.5.
- ▶ Habitat social. Voir 6.5.
- Aide à l'accession à la propriété. Voir 6.5.

### Opérateurs sociaux :

- SiC. Créée en 1988, la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie a pour principal domaine d'activité la gestion immobilière. Ses activités consistent en la construction et la rénovation de logements locatifs ou en accession à la propriété, et de locaux commerciaux.
- FSH. Le Fonds Social de l'Habitat, créé en 1964, intervient en faveur des salariés, afin de favoriser leur accès au secteur locatif à loyer modéré et à la propriété de terrains viabilisés nus ou bâtis.
- FCH. Filiale du FSH créée en 2003, le Fonds Calédonien de l'Habitat assure la construction, la gestion et l'entretien du parc locatif du FSH.
- SEM AGGLO. Créée en 2003, la Société d'Économie Mixte de l'Agglomération a pour principales activités la production et la gestion d'un parc de logements locatifs aidés et très aidés sur le Grand Nouméa.
- SECAL. La Société d'Équipement de la Nouvelle-Calédonie, créée en 1971, a pour principal domaine d'activité l'aménagement et les études urbaines générales. Elle conduit notamment des opérations de construction de logements sociaux pour le compte de bailleurs sociaux et de réhabilitation de l'habitat insalubre pour le compte des collectivités.
- TEASOA. L'association est, depuis 1983, l'opérateur de la province Nord pour sa politique d'habitat social. Elle décline des programmes d'aides à l'habitat, répondant aux différentes situations familiales des bénéficiaires (aide à l'accession à la propriété, réhabilitation des logements, assainissement individuel).
- ▶ Maison de l'Habitat. Association créée en 2006 à l'issue des Etats Généraux du logement social, elle est le guichet unique de la demande de logement social en province Sud.
- ▶ Aide au logement. Elle est un soutien financier pour les personnes locataires de leur habitation principale, dans le parc locatif social et privé conventionné, et remplissant certaines conditions de ressources. Elle peut porter sur le loyer et la caution lors de l'entrée dans le logement, mais également sur les charges en fonction des revenus du foyer. Cette aide est financée par la Nouvelle-Calédonie et le FSH.
- Prêt à taux zéro (PTZ). Voir 6.5.

**SOURCES** [1] Maison de l'Habitat. [2] SIC. [3] FSH. [4] SEM AGGLO. [5] INSEE-ISEE, Recensement de la population de la Nouvelle-Calédonie, 2014.

## **VOIR AUSSI**

SIC: www.sic.nc FSH: www.fsh.nc

Maison de l'habitat : www.maisonhabitat.asso.nc Association Renouveau-Teasoa : www.teasoa.nc

SECAL: www.secal.nc

Les Etat Généraux de l'habitat, août 2016 : https://gouv.nc/dossiers/les-etats-generaux-de-lhabitat

Le parc de logements conventionnés pour l'aide au logement-Bilan 2016, SIGN

# **6.4 POLITIQUE PUBLIQUE DU LOGEMENT**

Principales caractéristiques des demandes en logement déposées à la Maison de l'Habitat [1]										
	2011	2012	2013	2014	2015					
Ensemble des demandes Nature du bien recherché	6 654	7 120	7 191	6 981	6 485					
location avec ou sans accession accession	5 152 1 335	5 465 1 470	5 607 1 421	5 530 1 274	5 173 1 204					
rénovation ou construction sur terrain Typologie de logement recherché	167	185	163	177	108					
F1 ou F2 F3 ou F4	1 779 4 398	2 119 4 643	2 149 4 826	2 138 4 630	1 972 4 339					
F5 et plus Commune souhaitée Nouméa	477 4 064	358 4 179	216 4 170	213 3 685	174 3 485					
Dumbéa Mont-Dore	1 171 631	1 385	1 417 702	1 456 787	1 389					
Autres communes de la Province Sud Province Nord	649 64	729 74	711 112	788 143	710 131					
Province Îles Loyauté Revenus des ménages	75	91	79	122	116					
0 à 1,3 SMG (LTA)* 1,3 à 2,6 SMG (LA)*	3 825 2 323	4 284 2 276	4 485 2 156	4 424 2 028	4 058 1 936					
2,6 à 3,6 SMG (LAT)* 3,6 SMG (LI)*	391 115	451 109	431 119	428 101	391 100					

<sup>\*</sup> LTA : logements très aidés; LA : logements aidés; LAT : logements aidés de transition; LI : logements intermédiaires

Unité : nombre

# Evolution du parc de logements des opérateurs sociaux par commune [2 à 4] 2011 2012 2013 2014 2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Nouméa	8 867	8 919	9 145	9 246	9 058
Dumbéa	1 930	2 338	2 529	2 753	2 841
Mont-Dore	430	492	565	695	792
Paita	150	171	212	225	274
Autres communes	665	761	842	898	1 018
Nouvelle-Calédonie	12 042	12 681	13 293	13 817	13 983

Unité : nombre

par	Evolution of principaux of				]
	2011	2012	2013	2014	20

	2011	2012	2013	2014	2015
SIC	9 305	9 695	9 962	10 239	10 220
FSH	1 494	1 622	1 863	2 049	2 169
SEM AGGLO	1 243	1 364	1 468	1 529	1 594
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	<b>12 042</b>	<b>12 681</b>	<b>13 293</b>	<b>13 817</b>	<b>13 983</b>

Unité : nombre

Évolution de l'attribution de					
	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de dossiers Montant moyen de l'aide versée, par famille et par mois (F.CFP) Montant total des aides versées (millions F.CFP)	4 450 31 853 1 701	5 764 32 665 2 259	6 581 34 373 2 714	7 539 35 758 3 235	8 223 36 736 3 625

Unités : nombre, F.CFP, million de F.CFP

Locataires par type de bailleur et par province en 2014 [5]									
	Province îles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Grand Nouméa	Nouvelle-Calédonie				
Bailleur social (a) Nombre de logements Nombre d'individus	7 10	519 1 659	10 985 35 904	10 815 35 456	11 511 37 573				
Bailleur privé Nombre de logements Nombre d'individus	257 733	1 419 3 842	16 030 39 213	15 301 37 250	17 706 43 788				
Total Nombre de logements Nombre d'individus	264 743	1 938 5 501	27 015 75 117	26 116 72 706	29 217 81 361				

(a) Quel que soit le type de logement occupé (aidé, intermédiaire, etc.)-

Unité : nombre

Le développement de l'habitat social est un enjeu prioritaire, inscrit dans les Accords de Matignon (1988) puis dans l'Accord de Nouméa (1998), et régulièrement rappelé depuis, notamment dans l'Agenda économique social et fiscal partagé, signé en 2014 par le Gouvernement, l'Etat, les groupes politiques du Congrès et les partenaires sociaux. En 2016, les Etats généraux de l'habitat ont dressé le bilan des politiques publiques en faveur du logement, qui permettra de définir les futures orientations pour les années à venir.

L'Etat participe à son financement à travers les contrats de développement, conclus avec les provinces, et les contrats de ville puis d'agglomération (à partir de 2000), conclus avec les quatre communes du Grand Nouméa et la province Sud. Il soutient les collectivités locales par l'aide à la pierre, ou les communes, via le financement des structures ou équipements (routes, écoles...), rendus nécessaires par la construction de nouveaux logements. Un quart des interventions de l'Etat dans les contrats de développement 2011-2016 est dédié à l'habitat social, soit le poste le plus important. L'Etat intervient en outre à travers le dispositif de défiscalisation nationale dans le secteur du logement. Cette disposition est notamment utilisée par les opérateurs sociaux, qui bénéficient en parallèle d'emprunts publics et de subventions.

La compétence en matière d'habitat revenant aux provinces, celles-ci mettent en œuvre les politiques qu'elles ont définies, dans leurs codes de l'Habitat.

La Nouvelle-Calédonie intervient en finançant l'aide au logement, le prêt à taux zéro, mais aussi différentes mesures fiscales dont l'exonération de taxe communale d'aménagement et des taux minorés de droits d'enregistrement en faveur des primo-accédants, ou encore le dispositif local de défiscalisation en faveur du logement intermédiaire.

Les ménages et les entreprises contribuent quant à eux au financement du logement à travers l'endettement bancaire. Ce dernier a fortement progressé sur la dernière décennie : l'encours des crédits à l'habitat des ménages a doublé entre 2005 et 2015, tandis que celui des entreprises quadruple sur la même période. Les salariés de Nouvelle-Calédonie participent au financement de l'habitat social, à travers la cotisation obligatoire de 2 % prélevée sur les salaires, qui participe au financement du FSH.

- ▶ Habitat social. Dans cette rubrique, on désigne sous ce terme les logements locatifs aidés, très aidés, ou aidés de transition (en fonction des revenus des familles), intermédiaires, ainsi que les logements en aide à l'accession à la propriété.
- ▶ Contrats de développement ; contrats d'agglomération ; défiscalisation nationale. Voir 14.2.
- Defrateurs sociaux. Voir 6.4.
- ▶ Aide au logement. Voir 6.4.
- ▶ Prêt à taux zéro (PTZ). Le PTZ, mis en place en 2011, a vocation à faciliter le premier achat d'une résidence principale. Prêt sans intérêt accordé par une banque pour financer un projet immobilier, son montant est déterminé en fonction du coût total du projet, de la composition familiale et des ressources du ménage. Son remboursement peut être différé et les intérêts sont payés par la Nouvelle-Calédonie. En 2014, il a été étendu aux opérations de location-accession d'un logement social. A partir de 2016, le PTZ devrait être facilité pour les couples sans enfant et les familles monoparentales avec un enfant.
- Primo-accédants. Voir 6.6.
- Défiscalisation locale en faveur du logement intermédiaire. Ce dispositif local, au sens où il ne concerne que des contribuables calédoniens, a pour objectif de contribuer à la production de logements locatifs ou en primo-accession de sa résidence principale, destinés à des personnes ayant des ressources limitées. Les loyers et les ressources des locataires ou des occupants primo-accédant sont ainsi plafonnés, correspondant à un niveau "intermédiaire" entre les prix du secteur privé et social. L'investisseur bénéficiera lui d'une réduction d'impôt sur le revenu, correspondant à un pourcentage du montant investi. En vigueur depuis fin 2013, il a été prolongé jusqu'en 2018.
- ▶ Aide à l'accession à la propriété. Ces aides peuvent prendre plusieurs formes : mise à disposition de foncier à prix minoré, prêts bonifiés ou à taux zéro, subventions... Les aides versées par les pouvoirs publics permettent à des ménages aux revenus modestes (sous conditions de ressources) d'acquérir un bien immobilier à un prix inférieur au prix de marché. Elle a été élargie aux opérations de location-accession à la propriété.

**SOURCES** [1] Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie. [2] IEOM.

## **VOIR AUSSI**

Loi du pays n° 2010-12 du 17 décembre 2010 instituant un crédit d'impôt au titre d'une avance remboursable ne portant pas intérêt, dénommée "prêt à taux zéro".

Loi du pays n° 2014-15 du 16 octobre 2014 portant extension du crédit d'impôt au titre d'une avance remboursable ne portant pas intérêt, dénommée "prêt à taux zéro", aux opérations de location-accession à la propriété.

Loi du pays n° 2013-10 du 13 décembre 2013 instituant une réduction d'impôt en faveur de l'investissement dans le secteur du logement intermédiaire et portant diverses dispositions d'ordre fiscal.

Loi du pays n° 2016-2 du 27 janvier 2016 relative au régime d'incitation fiscale à l'investissement dans le secteur du logement intermédiaire et portant diverses dispositions d'ordre fiscal.

# **6.5** FINANCEMENT DU LOGEMENT

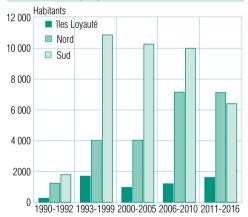
## Dotations\* en faveur de l'habitat social inscrites dans les différents contrats de développement Etat/provinces [1]

	Province îles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Total provinces
Contrat de développement 1990-1992	261	1 236	1 800	3 297
Etat	188	618	900	1 706
Provinces	73	618	900	1 591
Contrat de développement 1993-1997 (et avenants 1998-1999)	1 697	4 020	10 872	16 589
Etat	1 019	2 805	5 994	9 818
Provinces	678	1 215	4 878	6 771
Contrat de développement 2000-2004 (et avenant 2005)	966	4 034	10 274	15 274
Etat	580	3 227	5 137	8 944
Provinces	386	807	5 137	6 330
Contrat de développement 2006-2010	1 200	7 150	10 000	18 350
Etat	960	5 720	5 000	11 680
Provinces	240	1 430	5 000	6 670
Contrat de développement 2011-2016	1 615	7 129	6 407	15 151
Etat	1 292	5 685	4 805	11 392
Provinces	323	1 443	1 601	3 223
<b>Total contrats de développement</b>	<b>5 739</b>	23 569	<b>39 353</b>	<b>68 661</b>
Etat	4 039	18 055	21 836	43 540
Provinces	1 700	5 513	17 516	24 585

<sup>\*</sup> Il s'agit des montants programmés, mais pas forcément engagés.

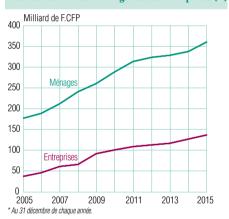
Unité : million de F.CFP

## Dotations\* inscrites dans les différents contrats de développement Etat/provinces en faveur de l'habitat social par province bénéficiaire[1]



<sup>\*</sup> Il s'agit des montants programmés, mais pas forcément engagés.

## Evolution de l'encours des crédits à l'habitat et à la construction\* des ménages et des entreprises [2]



## Dotations\* en faveur de l'habitat social inscrites dans les contrats de ville et d'agglomération [1]

			Financement		
	Mesures visées	Etat	Communes (a)	Province Sud	Total
Contrat de ville 1993-1999	Construction logements aidés, participation charges foncières logements aidés, réhabilitation logements sociaux et résorption de l'habitat insalubre ; acquisitions et viabilisations foncières, logements d'insertion	4 943	1 006	2 545	8 494
Contrat d'agglomération 2000-2005	Acquisitions et viabilisations foncières, résorption de l'habitat insalubre et logements d'insertion	4 083	3 764	1 763	9 610
Contrat d'agglomération 2006-2010 (b)	Action logement	787	941	377	2 105
Contrat d'agglomération 2011-2016	Mission de coordination de la résorption de l'habitat dégradé ou insalubre	27	27	18	72
Ensemble		9 840	5 738	4 703	20 281

<sup>\*</sup> Il s'agit des montants programmés, mais pas forcément engagés.

Unité : million de F.CFP

<sup>(</sup>a) Nouméa pour le contrat de ville, les quatre communes du Grand Nouméa pour le contrat d'agglomération.

<sup>(</sup>b) Montants engagés.

D'après le dispositif de suivi statistique des transactions immobilières mis en œuvre depuis janvier 2014, 3 200 biens immobiliers ont été vendus en 2015, pour une valeur totale de 88,1 milliards de F.CFP. Les transactions concernent principalement des appartements (45 % en volume) et des maisons ou villas (27 %). Elles sont majoritairement réalisées dans le Grand Nouméa : 47 % des biens sont vendus dans la capitale, 16 % à Païta, 14 % à Dumbéa et 8 % au Mont-Dore. En dehors de l'agglomération, les transactions sont principalement localisées à l'Ouest (VKPP) et au Sud-Ouest. Les particuliers sont les principaux acheteurs des appartements et maisons vendus (88%), et ils en sont également les vendeurs, lors de la moitié des transactions.

Près de la moitié des appartements achetés en 2015 sont neufs, cette proportion pouvant aller jusqu'à 80 % au Mont-Dore et 90 % à Dumbéa. Le prix moyen des transactions varie en fonction de la localisation et des caractéristiques du bien. Le prix de vente des appartements vendus en 2015 est de 27 millions de ECFP en moyenne pour 65 m², avec toutefois des disparités à l'échelle du territoire.

Les appartements sont principalement achetés à Nouméa. Il s'agit de studios ou de F2 pour la moitié des ventes et un appartement sur trois seulement est neuf dans la capitale. Dans les quartiers Sud de Nouméa, ils s'échangent en moyenne à 35 millions de F.CFP pour une surface de 71 m², tandis que dans le nord de Nouméa, la dépense d'achat moyenne est de 23 millions de E.CFP pour 62 m<sup>2</sup>. A Nouméa, seuls 16 % des appartements sont achetés par des ménages primo-accédants. Les maisons ou villas achetées sur le territoire sont moins souvent neuves (11 % des achats de maisons). Toutefois près d'un tiers des maisons vendues à Dumbéa sont des constructions neuves, contre moins de 1 % à Nouméa. Le prix de vente moyen des maisons, qui sont en général composées d'au moins 4 pièces, peut varier de 23 millions de F.CFP au Sud-Ouest à 47 millions de ECFP à Nouméa. Un tiers des achats concerne des foyers primo-accédants.

Les terrains à bâtir s'échangent en 2015 pour un prix moyen par transaction de 17 millions de FCFP et une superficie de 30 ares. Ils sont principalement achetés à Paîta et Dumbéa, et il s'agit d'une première acquisition immobilière pour 36 % des acheteurs.

- ▶ Transactions immobilières. Dans cette rubrique, les transactions immobilières prises en compte concernent l'ensemble des ventes, hors donation et succession, enregistrées par l'un des offices notariaux suivants : SCP Bernigaud et Bergeot ; SCP Calvet-Lèques-Baudet-Desoutter ; SCP Lillaz, Burtet, Coste, Mougel ; Etude Rouvray.
- **Biens immobiliers.** Les transactions sont ventilées selon les natures de bien décrites suivantes :
  - Appartement, y compris hauts et bas de villa.
  - Maison ou villa.
- Terrain à bâtir : terrain nu, viabilisé ou non, destiné à la construction.
- Autre terrain : terrain non destiné à une construction immobilière, parcelle agricole ou autre.
- Autre nature de bien: dock, entrepôt, commerce, bureau, immeuble, local accessoire, parking ou autre.
- VKPP. Voir 20.2.
- Neuf. Dans cette rubrique, un bien neuf correspond à un bien qui n'a encore jamais été habité, vendu en l'Etat futur d'achèvement (VEFA), ou terminé mais pas encore occupé.
- ▶ Prix moyen. Pour les calculs de prix moyen, les transactions aux valeurs extrêmes (inférieures à 100 000 F.CFP ou supérieures à 500 millions de F.CFP) sont exclues des traitements statistiques, de même que celles concernant des terrains à bâtir de très grandes superficies (supérieures à 10 ha).
- **Prix de vente**. Il s'agit ici du prix de vente du bien immobilier hors frais de notaire et autres droits ou taxes.
- ▶ Primo-accédants. Ce terme désigne les personnes ou ménages qui font l'acquisition d'un bien immobilier pour la première fois.

**SOURCE** [1] Notaires - ISEE.

**VOIR AUSSI** 

Transactions immobilières: www.isee.nc

# **6.6 TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES**

## Evolution du nombre et du montant des transactions selon la nature du bien [1]

	2014			201	15
	Nombre de transactions	Montant total		Nombre de transactions	Montant total
Appartement Maison / Villa Terrain à bâtir Terrain autre Autre nature de bien Total	1 132 906 630 136 191 <b>2 995</b>	29 184 27 646 9 473 8 238 7 078 <b>81 619</b>		1 443 860 552 146 200 <b>3 201</b>	38 847 28 083 10 065 2 360 8 733 88 089

Unités : nombre, million de F.CFP

## Appartements et maisons vendus à un particulier en 2015 selon le profil du vendeur [1]

	Appartement	Maison/Villa
Particulier	518	481
Lotisseur	545	58
Société	169	174
Autre	11	60
Total	1 243	773

Unité : nombre

## Transaction et prix de vente moyen selon la nature et la localisation\* du bien en 2015\*\* [1]

	Ensemble		dont Appartement		dont Maison/Villa		dont Terrain à bâtir			
	Nombre de transactions	Prix de vente moyen	Nombre de transactions	Prix de vente moyen	Surface moyenne en m²	Nombre de transactions	Prix de vente moyen	Nombre de transactions	Prix de vente moyen	Superficie moyenne en are
Nouméa	1 477	32,0	1 102	28,4	65	232	47,4	23	40,6	11
Dumbéa	443	25,2	131	23,1	62	164	30,8	122	18,4	18
Mont-Dore	263	25,9	85	22,4	58	118	30,4	33	17,1	26
Païta	503	21,3	28	24,3	97	202	25,7	251	15,6	23
Sud-Ouest	206	17,4	3	ns	NS	68	22,9	52	12,5	85
Ouest	225	22,5	86	21,7	60	47	27,2	48	14,2	37
Grand Est	17	ns	1	ns	ns	6	ns	7	ns	ns
Nord	35	16,8	2	ns	ns	16	ns	9	ns	ns
Sud-Est	4	ns	-	-	-	3	ns	-	-	-
Îles Loyauté	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Calédonie	3 173	26,9	1 438	27,0	65	856	32,8	545	16,8	30

<sup>\*</sup> Sud-Ouest : Boulouparis, La Foa, Farino, Sarraméa, Moindou, Bourail

Ouest : Voh, Koné, Pouembout, Poya

Nord : Kaala-Gomen, Koumac, Belep, Poum, Ouégoa, Pouébo

Grand Est: Canala, Kouaoua, Houaïlou, Ponérihouen, Poindimié, Touho, Hienghène

Sud-Est: Thio, Yaté, Ile-des-Pins

\*\* Calcul effectué après exclusion des valeurs extrêmes

Unités : nombre, million de F.CFP, m², are

Unités : nombre, million de F.CFP, m2, millier de F.CFP

	Caractéristiques des appartements vendus en 2015 à Nouméa par zone* [1]						
		mbre de sactions	Prix de vente moyen	Surface moyenne en m²	Prix moyen au m²	Logements neufs	Primo- accédants
Sud		400	35	71	512	177	37
VdC-Magenta		285	26	65	422	97	61
Centre		231	24	57	432	32	35
Nord		172	23	62	405	58	37
Non renseigné		14	ns	ns	ns	2	2
Total		1102	28	65	454	<b>366</b>	172

<sup>\*</sup> Sud : Val Plaisance – Anse Vata – Baie des Citrons – Receiving – Orphelinat – Artillerie - Ouémo

VdC – Magenta : Vallée des Colons – Magenta – Aérodrome – Portes de fer

Centre : N'Géa – Motor Pool – Trianon – Faubourg Blanchot – Vallée du Génie – Centre Ville – Nouville

Nord: Haut-Magenta – Vallée du Tir – Doniambo – Montagne Coupée – Montravel – PK4 – PK6 – Tina – Normandie – PK7 – Rivière Salée – Zl Ducos – Ducos – Ducos – Logicoop – Kaméré – Tindu – Numbo.

# Part des biens vendus neufs selon la nature du logement en 2015 [1]

	Appartement	Maison/Villa
Nouméa Dumbéa	33,2	0,4
Mont-Dore	90,1 80,0	28,7 6,8
Païta	75,0	10,4
Ouest	96,5	40,4
Nouvelle-Calédonie	45,7	11,2

Unité : %

# Appartements vendus à Nouméa en 2015 selon le type et l'ancienneté du bien [1] Studio F2 F3 F4 F5 ou + Total

Logement ancien 109 240 228 128 31 736 Logement neuf 18 187 122 37 366 Total 127 427 350 165 33 1102

Unité : nombre

ns : le nombre de transactions est insuffisant pour délivrer une information assez robuste.